

# Conditions de reprise des activités de sections (covid 19)

SECTIONS	Date et conditions de réouverture de la section en accord avec le responsable de la section et le bureau de l'ARGR IDF
1 ARTISTIQUE	11/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité et mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table
2 BILLARD	02/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité, mise à disposition de gel hydroalcoolique dans la salle et consignes de la fédération française de billard affichées sur la porte d'entrée
3 BRIDGE	10/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité et mise à disposition de gel hydroalcoolique sur chaque table
4 CHORALE	Pas de reprise de la chorale en septembre ni octobre, voire pas en 2020 si la situation sanitaire due à la covid-19 ne s'améliore pas. Décision réexaminée début novembre selon l'évolution.
5 DECOUVERTE AMICALES	Date de reprise à déterminer avec le responsable de section avant réouverture
6 DECOUVERTE DU VIN	Section arrêtée en janvier 2020
7 GOLF	11/05/2020 suivant les instructions du golf des Yvelines
8 INFORMATIQUE	09/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de lingettes virucides sur la table
9 GYMNASIQUE	14/09/2020 : port du masque obligatoire jusqu'à l'installation sur le tapis, deux mètres entre chaque tapis et mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table
10 MOBILIZ	09/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité et mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table
11 PHILATELIE	15/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité et mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table
12 TENNIS DE TABLE	03/09/2020 : port du masque obligatoire jusqu'au début du match, mise à disposition de gel hydroalcoolique dans la salle, les douches seront fermées
13 VIDEO	09/09/2020 : port du masque obligatoire pendant l'activité, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de lingettes virucides sur la table
14 YOGA	09/09/2020 : port du masque obligatoire jusqu'à l'installation sur le tapis, deux mètres entre chaque tapis et mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table